Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260608-2026_06_05_40-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_06_05_40

FEUILLET 2026_40

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026
15 membres en exercice
11 membres présents
15 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, DIVOUX Laurent, GUILLAUME Carine conseillères et conseillers municipaux.
Procuration : LE COZ Céline à RUZIC Olivier et SUCHET Gaëlle à LE NAOUR Nathalie, PONDAVEN Patrick à LAURENT Yann, DELAUNOY Julie à DORNIOL Benoît.
Absent :
Secrétaire de séance : LAURENT Yann.

OBJET : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs des concessions du cimetière communal, soit :

CONCESSION AU CIMETIERE

30 ans	200 €
50 ans	350 €
Caveau provisoire - Forfait	60 €

CAVE-URNE + CONCESSION

20 ans	750 €
30 ans	900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le maintien des tarifs des concessions du cimetière communal dans les conditions ci-dessus décrites.

Pour extrait conforme, Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor